



CHAMPIONNAT PROVINCIAL DOUBLE MIXTE JUNIOR ET CHAMPIONNAT
DOUBLE MIXTE U18 2026

2026 JUNIOR MIXED DOUBLES PROVINCIAL CHAMPIONSHIP AND U18
MIXED DOUBLES CHAMPIONSHIP



Informations générales et règlementation spécifique

General information & specific rules

Ville Mont-Royal

30 janvier au 1er février 2026 / January 30 – February 1st, 2026

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATIONS

<p>Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les évènements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la règlementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance.</p>	<p>Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitor's Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.</p>
---	--

<p><u>Site hôte</u> Club de curling Ville Mont-Royal 5 Av. Montgomery, Mont-Royal, QC H3R 2B2</p>	<p><u>Host Site</u> Club de curling Ville Mont-Royal 5 Av. Montgomery, Mont-Royal, QC H3R 2B2</p>
<p><u>Activités protocolaires</u> Cérémonie d'ouverture : Vendredi 30 janvier à 15h30, hors glace. La présence de tous les joueurs et entraîneurs est obligatoire. Le port de l'uniforme d'équipe est obligatoire.</p>	<p><u>Ceremonial Activities</u> Opening ceremony: Friday January 30th, at 3:30PM. Presence is mandatory for all players and coaches Team members must wear their team's uniform.</p>
<p>Cérémonie de fermeture : Le dimanche 1er février immédiatement après les finale(s). La présence de tous les joueurs et entraîneurs participant aux finales est obligatoire. Le port de l'uniforme d'équipe est obligatoire.</p>	<p>Closing ceremonies: On Sunday, February 1st, immediately after the final(s). Presence is mandatory for all players and coaches who are playing in the final(s). Team members must wear their team's uniform.</p>
<p><u>Arbitres en chef</u> Mario Deshaies (arbitre en chef) Mdeshaiesm57@gmail.com 438-370-7046 Clément Savard (adjoint)</p>	<p><u>Head Umpires</u> Mario Deshaies (head umpire) Mdeshaiesm57@gmail.com Clément Savard (assistant)</p>
<p><u>Réunion des équipes</u> Une rencontre virtuelle aura lieu le mercredi 21 janvier à 18h00 pour répondre aux questions concernant le championnat. L'arbitre en chef et un employé de Curling Québec seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponibles lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Aline Fellmann (afellmann@curling-quebec.qc.ca) au plus tard le 20 janvier à 16h30.</p>	<p><u>Team Meeting</u> An online meeting will be held on Wednesday January 21st, at 6PM to answer questions about the championship. The head umpire and a Curling Quebec employee will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Aline Fellmann (afellmann@curling-quebec.qc.ca) before January 20th, at 4:30PM.</p>
<p><u>Écusson du championnat</u> Des écussons pour le championnat provincial Double Mixte Junior (pas U18) seront fournis. Il est obligatoire de les apposer sur vos vêtements de jeu. Veuillez svp les placer sur la manche gauche ou au-dessus du cœur (côté gauche).</p>	<p><u>Championship Crests</u> Championship crests for the Junior Mixed Double Provincial Championship (not U18) will be provided. It is mandatory to sew the crests on your curling clothes. Please place the crest on the upper left sleeve or over the heart of the jacket.</p>
<p><u>Formulaire d'entente de participation</u> Toutes les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat (Annexe C) et le remettre à l'arbitre en chef avant leur premier match.</p>	<p><u>Participation agreement form</u> All teams must sign a participation agreement form (Annex C) and return it to the head umpire prior to their first game.</p>

2- RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

<u>Formule de championnat</u> DM Junior : Les cinq (5) équipes participantes joueront un tournoi à la ronde à l'issue duquel trois (3) équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire. DM U18 : Les huit (8) équipes participantes seront divisées en deux (2) sections de quatre (4) équipes et joueront un tournoi à la ronde intersection (cross pool round robin) à l'issue duquel quatre (4) équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.	<u>Championship Format</u> Junior MD: The five (5) participating teams will play a round robin after which three (3) teams will qualify for the playoff round. U18: The eight (8) participating teams will be divided into two (2) sections of four (4) teams and will play a cross pool round robin (4 games) after which four (4) teams will qualify for the playoff round.
<u>Équipement – Têtes de brosse autorisées</u> Veuillez prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.	<u>Equipment – Approved Broom Heads</u> Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question.
<u>Admissibilité des équipes</u> Une équipe est composée de deux (2) joueurs, un (1) homme et une (1) femme.	<u>Participant and team eligibility</u> A team must be made up of two (2) players, one (1) man and one (1) woman.
<u>Remplaçants</u> Aucun remplaçant n'est autorisé.	<u>Spares</u> Varies or variable
<u>Durée des matchs</u> Les matchs seront de huit (8) bouts et il y aura une pause obligatoire de mi-match de quatre (4) minutes après le 4e bout. Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire seulement après que le 4e bout soit complété. Si l y a égalité à la suite des bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée. Il n'y aura pas de pause après les bouts réglementaires.	<u>Length of Games</u> All games will be eight (8) ends and there will be a mandatory four (4) -minute break after the conclusion of the 4 th end. All scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the 4 th end. If games are tied after the completion of the regulation ends, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (Play will continue from where it left off without bringing stones to the opposite end). There will be no break after the conclusion of the regulation ends.
<u>Temps de réflexion</u> Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter les huit (8) bouts sera de vingt-quatre (24) minutes pour le DM Junior et de vingt-six (26) minutes pour le U18 et 3 minutes 30 secondes seront accordées pour chaque bout supplémentaire.	<u>Thinking Time</u> Twenty-four (24) minutes for the Junior MD and Twenty-six (26) minutes of thinking time will be allotted to each team to play a eight (8) end game. Each team will be given 3 minutes and 30 seconds to complete each extra end.
<u>Interactions</u> Pendant le déroulement d'un match, l'entraîneur peut communiquer avec son équipe depuis son poste au banc des entraîneurs. Ceci s'applique uniquement lorsqu'une équipe est l' ÉQUIPE NON ACTIVE . Il est interdit de crier. L'équipe non active	<u>Interactions</u> While a game is in progress, the coach may communicate with their team from their position in the Coach Bench area. This only applies when a team is the " NON-DELIVERING TEAM ". Yelling is not allowed. The non-delivering team must not distract the

<p>ne doit pas distraire l'équipe active et doit être attentive au positionnement de ses joueurs.</p> <p>Position des membres de l'équipe non active :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les athlètes se placent derrière la ligne arrière lorsque l'équipe active effectue son lancer. Ces deux joueurs restent immobiles, leurs balais positionnés de manière à ne pas gêner ni distraire le joueur effectuant le lancer. • Les membres de l'équipe non active ne doivent occuper aucune position ni effectuer aucun mouvement susceptible d'obstruer, de gêner ou de distraire un membre de l'équipe active. • En cas d'infraction, l'arbitre laissera toutes les pierres s'immobiliser et offrira à l'équipe non fautive les options suivantes : laisser le jeu se poursuivre tel quel; recommencer le lancer de la pierre; ou replacer toutes les pierres concernées le plus près possible de leur position initiale et relancer la pierre. • En cas d'infraction commise par l'entraîneur ou le remplaçant, la personne fautive sera retirée du banc des entraîneurs pour le match en cours. Toute infraction supplémentaire entraînera l'exclusion de toute personne de cette équipe du banc des entraîneurs pour le reste de la compétition. • De plus, les joueurs doivent cesser de parler avec leur entraîneur avant que la pierre adverse ne franchisse la première ligne de jeu afin d'éviter les directives excessives. <p>LES INTERACTIONS AVEC L'ENTRAÎNEUR peuvent avoir lieu lorsque votre équipe est l'« ÉQUIPE ACTIVE ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entraîneurs auront droit à un maximum de deux (2) interactions avec l'entraîneur pendant la première moitié du match et à un maximum de deux (2) interactions avec l'entraîneur pendant la deuxième moitié du match. - Les équipes auront droit à une (1) interaction avec l'entraîneur par manche supplémentaire. - Les interactions avec les entraîneurs inutilisées ne peuvent pas être reportées. - Les interactions avec les entraîneurs peuvent durer entre 5 et 60 secondes, mais pas plus. - Pendant une interaction avec les entraîneurs, les entraîneurs peuvent rencontrer leur équipe le long de la bande arrière ou derrière la ligne arrière - Les interactions peuvent être demandées par tout membre de l'équipe qui contrôle la maison ou son entraîneur. Si l'entraîneur ou un joueur souhaite demander une interaction, il doit l'indiquer en faisant un signe de T avec ses mains lorsque son équipe contrôle la maison. Si quelqu'un demande une interaction, l'équipe doit utiliser une interaction. - Les entraîneurs sont responsables de suivre et de contrôler le nombre d'interactions utilisées. Les désaccords seront portés à l'attention de l'arbitre en chef. 	<p>delivering team and must be aware of their player positions. The position of the members of the non-delivering team:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The athletes may be positioned inside the hog line at the playing end. They shall position themselves behind the back line when the delivering team is in the process of delivery. Both players shall be motionless with their brooms positioned in a manner not to interfere with or distract the attention of the player who is in the process of delivery. - The non-delivering team members shall not take any position or cause such motion that would obstruct, interfere with, or distract any member of the delivering team. - If a violation occurs, the umpire shall allow all stones to come to rest and provide the nonoffending team with the option of: allowing the play to stand; or recommencing the delivery of the stone; or replacing all affected stones as close as possible to their original position and redelivering the stone. - For any violation by the coach or alternate, the offending person will be removed from the Coach Bench for that game. Any further violation will result in the team no longer having anyone on the Coach Bench for the remainder of the event. - An additional rule is that players must stop talking with their coach before the opposition rock crosses the first hog line to prevent over coaching. <p>COACH INTERACTIONS can occur when your team is the "DELIVERING TEAM".</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coaches will be allowed a maximum of two (2) Coach Interactions in the first half of the game and a maximum of two (2) Coach Interactions in the second half of the game. - Teams will be given one (1) Coach Interaction per extra end. - Unused Coach Interactions cannot be carried over. - Coach Interactions may last between 5-60 seconds, but not longer. - During a Coach Interaction, coaches may meet with their team either on the backboard or behind the backline. - Coach Interactions can be called by anyone on the team in control of the house or their coach. If the coach or a player wants an interaction, they must signal a T with their hands when their team is in control of the house. If anyone signals for an interaction, the team must use an interaction. - Coaches are responsible for keeping track and policing the number of Coach Interactions used. Disagreements will be brought forth to the Chief Umpire. - A single Coach Interaction will officially end after the coach and players stop talking and the coach returns and is sitting on their designated seat behind the sheet.
---	--

<ul style="list-style-type: none"> - Une interaction avec l'entraîneur prend officiellement fin lorsque l'entraîneur et les joueurs cessent de parler et que l'entraîneur retourne s'asseoir à sa place désignée à l'extrémité de la piste. - La durée de la pause entre les manches sera de soixante (60) secondes. Les entraîneurs auront jusqu'à quarante-cinq (45) secondes pour discuter avec leur équipe entre les manches et les entraîneurs pourront rencontrer leur équipe le long de la bande arrière ou sur la ligne de côté entre les lignes de jeu. Les entraîneurs disposeront alors de 15 secondes pour regagner leur siège avant que la première pierre de la manche ne soit lancée. Remarque : les chronométrateurs peuvent mettre en oeuvre un compte à rebours de 10 secondes. Cela se fait lors des événements mondiaux et cette fonctionnalité est disponible dans CurlTime. - Les entraîneurs peuvent s'asseoir ou se tenir debout à l'endroit/au siège qui leur a été attribué du même côté que les pierres de leur équipe. - Les entraîneurs ne peuvent pas bouger de leur position/siège pendant la manche, sauf si une interaction avec l'entraîneur a été demandée. Par exemple, les entraîneurs ne peuvent pas bouger pour mieux voir la maison ou un lancer. - Entre les manches, les entraîneurs peuvent se déplacer vers l'une ou l'autre des extrémités en respectant les matchs sur les pistes adjacentes. Les entraîneurs ne doivent se déplacer que le long des lignes de côté et ils doivent porter des chaussures appropriées pour être sur la glace. - Remarque : les associations membres peuvent ajuster la position des entraîneurs si les sites ne peuvent pas installer de sièges pour les entraîneurs dans l'aire de glace. - Il n'y aura absolument aucune parole ni aucun langage corporel de la part de l'entraîneur envers son équipe lorsque vous êtes l'équipe active et que vous avez le contrôle de la maison, sauf lors d'une interaction avec les entraîneurs ou entre les manches. Le langage corporel comprend les gestes de la main, du corps, l'utilisation de signaux ou toute autre forme de communication. Les pénalités pour les entraîneurs incluent : Première infraction – avertissement verbal et par écrit. Deuxième infraction – l'entraîneur sera assis à un autre endroit qu'au banc des entraîneurs sans interaction ni communication pour le reste du match en cours (si l'infraction a lieu avant la pause de mi-match) ou l'entièreté du prochain match (si l'infraction a lieu après la pause de mi-match). Si l'entraîneur commet l'infraction une nouvelle fois, il sera retiré du jeu et s'assoirà dans les places réservées aux spectateurs pour le reste de l'événement. Ces infractions seront signalées à son association membre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Time between ends will be sixty (60) seconds. Coaches will be allowed up to forty-five (45) seconds of talking time with their team between ends and coaches may meet with their team either on the backboard or on the sideline between the hog lines. Coaches will then have 15 seconds of travel time to be seated before the first stone of the end is delivered. - Coaches may sit or stand in their assigned position/seat on the same side as their team's rocks. - Coaches may not move from their position/seat during the end unless their team has called a Coach Interaction. For example, coaches cannot move to see the house or shot better. - Between ends, coaches can travel to either end respectful of games on adjacent sheets. Coaches must only travel along the sidelines, and they must wear suitable footwear to be on the ice. - Note: Member Associations may adjust the coach's position if venues cannot accommodate seating for coaches in the ice shed. - There will be no talking or body language by the coach to their team when you are the delivering team and have control of the house unless during a Coach Interaction, or between ends. Body language includes hand, body gestures, signaling or any other form of communication. Penalties to coaches include: First Offense - verbal and written warning. Second Offense - coach will sit inside with no Coach Interactions or communication for the remainder of the current game (if before mid-game break) or the entire next game (if after mid-game break). If the coach repeats the infraction again, they will be removed from play and will sit in the spectator seating for the remainder of the event. These infractions will be reported to their Member Association. - Coaches are allowed to use their phone, tablet or computer to record game statistics, write down notes or take photos of game scenarios, but they are not permitted to use those devices or smart watches for communication purposes. First Offense - verbal and written warning. Second Offense - coach will sit inside with no Coach Interactions or communication for the remainder of the current game (if before mid-game break) or the entire next game (if after mid-game break). If the coach repeats the infraction again, they will be removed from play and will sit in the spectator seating for the remainder of the event. These infractions will be reported to their Member Association.
--	---

<ul style="list-style-type: none"> - Les entraîneurs sont autorisés à utiliser leur téléphone, leur tablette ou leur ordinateur pour saisir des statistiques de match, prendre des notes ou prendre des photos de scénarios de match, mais ils ne sont pas autorisés à utiliser ces appareils ou montres intelligentes à des fins de communication. Les entraîneurs seront retirés du jeu s'ils utilisent des appareils à des fins de communication. Première infraction – avertissement verbal et par écrit. Deuxième infraction – l'entraîneur sera assis à un autre endroit qu'au banc des entraîneurs sans interaction ni communication pour le reste du match en cours (si l'infraction a lieu avant la pause de mi-match) ou l'entièreté du prochain match (si l'infraction a lieu après la pause de mi-match). Si l'entraîneur commet l'infraction une nouvelle fois, il sera retiré du jeu et s'assoirà dans les places réservées aux spectateurs pour le reste de l'événement. Ces infractions seront signalées à son association membre. 																	
<p>Périodes d'entraînement pré-compétition</p> <p>Entrainement optionnel : Une période est prévue à l'horaire pour permettre de s'entrainer avant la compétition. Cette période est optionnelle. Les équipes seront contactées pour déterminer quelles équipes souhaitent s'exercer et un horaire sera alors établi en fonction du nombre d'équipes intéressées.</p>	<p>Pre-Competition Practices</p> <p>Optional practice: A period is reserved in the schedule to allow practices before the competition. This practice is optional. Teams will be contacted to determine if they wish to practice, and a schedule will be established according to the number of teams that are interested.</p>																
<p>Périodes de pratique d'avant-match</p> <p>Les périodes de pratique d'avant-match débuteront vingt (20) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux équipes ont droit à une période de pratique sur leur piste désignée. Cette période sera de sept (7) minutes plus deux (2) fois une (1) minute pour effectuer les placements pour la dernière pierre (PDP).</p>	<p>Pre-game practices</p> <p>Pre-game practices will begin vingt (20) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be seven (7) minutes per team, plus two (2) times one (1) minute to throw the draw to the button for last rock advantage.</p>																
<p>Périodes d'entraînement en soirée</p> <p>Veuillez noter qu'il n'y aura pas de période d'entraînement en soirée de disponible.</p>	<p>Evening practices</p> <p>Please note that there will be no evening practices available.</p>																
<p>Sélection des pierres de match (Ronde préliminaire)</p> <p>Lors de la période de pratique d'avant match les équipe pratiqueront avec six (6) des huit pierres de la couleur désignée sur leur piste respective. Les pierres positionnées seront préétablies (marquées d'un X noir) comme suit;</p> <p>Rondes pierres positionnées :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>1</td> <td>1 et 2</td> </tr> <tr> <td>2 et 3</td> <td>3 et 4</td> </tr> <tr> <td>4 et 5</td> <td>5 et 6</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>7 et 8</td> </tr> </table> <p>Après la période de pratique d'avant-match, et avant le match, chaque équipe aura la responsabilité de choisir et d'identifier selon les directives de l'arbitre en chef : (1) pierre de substitution. Les cinq (5) pierres restantes seront les pierres qui seront lancées</p>	1	1 et 2	2 et 3	3 et 4	4 et 5	5 et 6	6	7 et 8	<p>Game rock selection- preliminary round</p> <p>During the pre-game practices the teams will practice with six (6) of the height (8) rocks of their color on their designated sheet. The positioned rocks will be pre-determined (marked with a black X) as follow:</p> <p>Draw positioned rocks :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>1</td> <td>1 and 2</td> </tr> <tr> <td>2 and 3</td> <td>3 and 4</td> </tr> <tr> <td>4 and 5</td> <td>5 and 6</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>7 and 8</td> </tr> </table> <p>After the pre-game practice and before the game, each team will have the responsibility of choosing and identify according to the head umpire: one (1) substitution rock. The remaining five (5) rocks will be the ones that will be thrown by the team. A team can</p>	1	1 and 2	2 and 3	3 and 4	4 and 5	5 and 6	6	7 and 8
1	1 et 2																
2 et 3	3 et 4																
4 et 5	5 et 6																
6	7 et 8																
1	1 and 2																
2 and 3	3 and 4																
4 and 5	5 and 6																
6	7 and 8																

<p>par l'équipe. Les équipes peuvent décider de substituer une de leurs cinq pierres pour la pierre identifiée de substitution uniquement au début d'un bout. Pour ce faire, ils doivent avertir l'arbitre en chef ainsi que l'autre équipe du changement.</p>	<p>decide to substitute one of their five throwing rocks for the substitution rock at the start of an end only. To do so they must notify the head official and the opposing team</p>
<p><u>Avantage de la dernière pierre - ronde préliminaire</u></p> <p>L'avantage de choisir l'option (Position A ou B) au premier bout sera déterminé par deux (2) placements effectués lors de la période de pratique d'avant-match. Chaque membre de l'équipe doit effectuer un (1) des deux (2) placements. Les deux (2) placements seront effectués vers le côté vitrine.</p> <p>Les deux (2) équipes devront déclarer qui lancera en premier et en deuxième à l'arbitre en chef avant le début de la première période de pratique.</p> <p>La couleur des pierres est prédéterminée pour le tournoi à la ronde. L'équipe lançant les pierres bleues s'exercera en premier et effectuera ses deux (2) placements dès la fin de sa période de pratique avec la rotation horaire. L'équipe lançant les pierres jaunes s'exercera en deuxième et lancera ses deux (2) placements immédiatement après sa période de pratique avec la rotation antihoraire.</p> <p>La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison ou qui n'a pas été lancée pendant la minute réglementaire.</p> <p>Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre à la suite du processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.</p>	<p><u>Last rock advantage - preliminary round</u></p> <p>The advantage of choosing the option (Position A or B) will be determined by two (2) draws to the button thrown during the pre-game practice. Each team member must throw one (1) of the two (2) LSD. Both LSD will be thrown toward the home end of the sheet (glass side).</p> <p>Both teams must advise the umpire of which players will be throwing first and second before the start of the first practice.</p> <p>Rock color is predetermined during round robin play. The team throwing the blue stones will practice first and will complete their two (2) LSD immediately after the practice with the clockwise rotation. The team throwing yellow stones will practice second and will complete their two (2) LSD immediately after their practice with the counterclockwise rotation.</p> <p>Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house or that has not been thrown during the allowed minute.</p> <p>If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss.</p>
<p><u>Bris d'égalité</u></p> <p>Il n'y aura pas de matchs de bris d'égalité disputés dans le cadre du championnat. Les fiches victoires/défaites entre les équipes impliquées (si applicable) ainsi que, si nécessaire, les cumulatifs nets des placements pour la dernière pierre (les 7 meilleurs résultats sur 8) sont alors utilisés pour déterminer les équipes qualifiées.</p>	<p><u>Tiebreakers</u></p> <p>No tiebreaker games will be played during this championship. The win-loss record between the involved teams and, if necessary, the LSD total (best 7 out of 8 results will be used), to determine the qualified team (s).</p>
<p><u>Classement des équipes et ronde éliminatoire</u></p> <p><u>Junior MD</u> : À l'issue de la ronde préliminaire, les équipes seront classées de 1 à 5 en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Fiche victoires et défaites globale 2- Résultat des matchs entre les équipes impliquées. 3- Le cumulatif net des placements pour la dernière pierre. Les sept (7) meilleurs résultats sur huit (8) seront comptabilisés. <p>Toutes les équipes toujours à égalité à la suite de l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (cumulatif net des PDP).</p>	<p><u>Team ranking and playoffs</u></p> <p><u>Junior MD</u> : After the conclusion of the preliminary round, teams will be ranked from 1 to 5 as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Overall win-loss record 2- Head-to-head result of implicated teams 3- Shootout - the best seven (7) out of eight (8) results will be calculated. <p>Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (shootout).</p>

<p>Les équipes classées #1, #2, #3 seront qualifiées pour la ronde éliminatoire et seront identifiées comme suit : Q1, Q2, Q3.</p> <p>Demi-finale : Q2 contre Q3</p> <p>Finale : Q1 contre gagnantes de la demi-finale</p> <p>DM U18 : À l'issue de la ronde préliminaire, les équipes seront classées de 1 à 8 en fonction des critères suivants :</p> <p>1 - Fiche victoires et défaites globale 2 - Résultat des matchs entre les équipes impliquées. 3 - Le cumulatif net des placements pour la dernière pierre. Les sept (7) meilleurs résultats sur huit (8) seront comptabilisés.</p> <p>Toutes les équipes toujours à égalité à la suite de l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (cumulatif net des PDP).</p> <p>Les équipes classées #1, #2, #3 et #4 seront qualifiées pour la ronde éliminatoire et seront identifiées comme suit : Q1, Q2, Q3 et Q4.</p> <p>Demi-finale #1 : Q1 contre Q4 Demi-finale #2 : Q2 contre Q3</p> <p>Finale bronze : perdants des deux demi-finales Finale or : gagnants des deux demi-finales</p>	<p>Teams ranked #1, #2, #3 will be qualified for the playoff round and will be identified as follows: Q1, Q2, Q3.</p> <p>Semi-final: Q2 vs Q3</p> <p>Final: Q1 vs winners of the semi-final</p> <p>U18 MD: After the conclusion of the preliminary round, teams will be ranked from 1 to 8 as follows:</p> <p>1- Overall win-loss record 2- Head-to-head result of implicated teams 3- Shootout - the best seven (7) out of eight (8) results will be calculated.</p> <p>Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (shootout). Teams ranked #1, #2, #3 and #4 will be qualified for the playoff round and will be identified as follows: Q1, Q2, Q3 and Q4.</p> <p>Semi-final #1: Q1 vs Q4 Semi-final #2: Q2 vs Q3</p> <p>Bronze final: Losers of the two semi-finals Gold final: Winners of the two semi-finals</p>
<p><u>Choix des pierres (ronde éliminatoire)</u></p> <p>Pour tous les matchs de la ronde éliminatoire, l'équipe qui a la meilleure fiche victoires et défaites aura le marteau et le choix de la couleur des pierres. Cette équipe aura la première période de pratique et il n'y aura pas de placements pour la dernière pierre.</p> <p>Si les deux équipes ont la même fiche victoires et défaites, l'équipe la mieux classée aura le choix entre la couleur des pierres ou la période pratique. Deux (2) tirs de précision seront utilisés tels que décrits précédemment pour déterminer quelle équipe aura le marteau.</p> <p>Lors de la période de pratique d'avant match les équipes pratiqueront avec les huit pierres de la couleur désignée sur leur piste respective. Après la période de pratique d'avant-match, et avant le match, chaque équipe aura la responsabilité de choisir et d'identifier selon les directives de l'arbitre en chef : Deux (2) pierres identifiées qui seront utilisées en tant que pierre « positionnée » au début de chaque bout (une pierre par extrémité de piste) ainsi qu'une (1) pierre de substitution. Les cinq (5) pierres restantes seront les pierres qui seront lancées par l'équipe. Les équipes peuvent décider de substituer une de leurs cinq pierres pour la pierre identifiée de substitution uniquement au début d'un bout. Pour ce faire, ils doivent avertir l'arbitre en chef ainsi que l'autre équipe du changement.</p>	<p><u>Rock selection (playoffs)</u></p> <p>For all the playoff games, the team with the best win-loss record will have the hammer and choice of rock colour. This team will have first practice and there will be no LSD.</p> <p>If both teams have the same win-loss record, the highest-ranked team will have the choice of rock colour or of practice. Two (2) LSD will be thrown as described in the preliminary round and they will be used to determine who will have the hammer in the first end.</p> <p>During the pre-game practice the teams will use the height (8) rocks of their color on the designated sheet. After the pre-game practice and before the game, each team will have the responsibility of choosing and identify according to the head umpire: Two (2) rocks that will be used as “positioned” rocks at the start of each end (one rock for each end of the sheet and one (1) substitution rock. The remaining five (5) rocks will be the ones that will be thrown by the team. A team can decide to substitute one of their five throwing rocks for the substitution rock at the start of an end only. To do so they must notify the head official and the opposing team</p>

**ANNEXE A – CODE D’ÉTHIQUE DU PARTICIPANT
APPENDIX A – PARTICIPANT’S CODE OF ETHICS**

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l’extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l’obligation d’appliquer les sanctions suivantes :

- Première offense dans un match : avertissement. L’arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un même match pour un même joueur : expulsion ; comme stipulé dans les règlements avec arbitres de Curling Canada, le joueur expulsé ne peut pas être remplacé (Règle 18.8) et l’équipe doit terminer la partie avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l’événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE B – CODE D’ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L’UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Prémisses

1. Curling Québec est conscient que l’utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d’être consciente des risques et responsabilités qui s’y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tient à rappeler à ses membres qu’une infraction à ce code d’éthique est passible de sanction disciplinaire.

Application du code d’éthique

2. Cette politique s’applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l’autorité de Curling Québec.

Conduite et comportement

3. Une conduite inappropriée lors de l’utilisation des médias sociaux est passible d’une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limitées à :

- a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s’adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d’autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s’adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d’autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
- d) Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
- e) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s’y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l’intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

Responsabilités individuelles

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n’importe qui, y compris Curling Québec.

6. Si Curling Québec interagit officieusement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gauzeau ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.

7. Lors de l’utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d’un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.

8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d’être assujettie à la Politique en matière de protection de l’intégrité de Curling Québec.

9. Une personne qui croit que l’activité d’une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l’intégrité de Curling Québec.

ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION
APPENDIX C – PARTICIPATION AGREEMENT

**ENTENTE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET
D'ACCEPTATION DES RISQUES**

et

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT

MISE EN GARDE!

Il s'agit d'une entente juridique contraignante. Clarifiez toute question ou préoccupation avant d'accepter les conditions de cette entente.

1. En tant que participant au sport du curling et aux activités, programmes, cours, services et événements fournis, commandités ou organisés par Curling Québec, y compris ses administrateurs, dirigeants, membres de comités, membres, employés, sous-traitants, entraîneurs, bénévoles, officiels, participants, agents, commanditaires, propriétaires/exploitants respectifs (collectivement appelés « organisation »), y compris, mais sans s'y limiter : les matchs, les tournois, les séances d'entraînement, les entraînements, les entraînements personnels, les entraînements hors glace, l'utilisation d'équipements de musculation et de conditionnement physique, les appareils et installations, les programmes nutritionnels et diététiques, les séances ou leçons d'orientation ou d'instruction, les programmes de conditionnement aérobique et anaérobique, collectivement ou indépendamment (collectivement, les « activités »), le participant et le parent/tuteur du participant (collectivement, les « parties ») reconnaissent et acceptent les conditions suivantes décrites dans la présente entente.
2. Les parties reconnaissent et conviennent que l'organisation n'est pas responsable de l'ensemble des blessures, dommages matériels, dépenses, pertes de revenu, dommages ou pertes de toute nature subis par les parties pendant ou à la suite des activités, causés de quelque manière que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence de l'organisation.

Description et reconnaissance des risques

3. Les parties comprennent et reconnaissent que :
 - a. les activités comportent des risques et des dangers prévisibles et imprévisibles, qu'aucun degré de soin apporté, de prudence ou d'expertise ne peut éliminer, y compris, sans s'y limiter, le risque de lésions corporelles graves, d'invalidité permanente, de paralysie et de décès. Le sport du curling se joue sur une piste de glace qui est glissante, dure et dangereuse;
 - b. un risque pertinent de la participation au sport du curling est le risque de traumatisme crânien grave si le participant tombe, trébuche ou fait un faux pas sur le sol ou la glace. Il est fortement recommandé que le participant porte un casque en tout temps durant sa participation au sport du curling; et
 - c. l'organisation a la tâche difficile d'assurer la sécurité et elle n'est pas infaillible. L'organisation peut ne pas être au courant de la forme physique ou des capacités du participant, peut mal juger les conditions météorologiques ou environnementales, peut donner des instructions ou des avertissements incomplets et l'équipement utilisé pourrait mal fonctionner;
4. Le participant participe volontairement aux activités. En contrepartie de cette participation, les parties reconnaissent par la présente qu'ils sont conscients des risques et des dangers et qu'ils peuvent être exposés à de tels risques et dangers, qui englobent, entre autres, ce qui suit :
 - a. santé : exécution de techniques physiques ardues et exigeantes, effort physique, surmenage, étirements, déshydratation, fatigue, séances d'entraînement cardiovasculaires, mouvements et arrêts rapides, mauvaise forme physique, blessures traumatiques, entorses ou fractures, blessures à la moelle épinière, blessures à la tête, y compris, mais sans s'y limiter, les blessures à la tête fermées, les traumatismes crâniens contondants ou les commotions cérébrales pouvant rendre le participant paralysé de façon permanente ou des lésions cérébrales; blessures graves à pratiquement tous les organes, articulations, ligaments, muscles, tendons et autres parties du corps.
 - b. locaux : état défectueux, dangereux ou non sécuritaire des installations; chutes; collisions avec des objets, des murs, de l'équipement ou des personnes; conditions dangereuses, non sécuritaires ou irrégulières des planchers, de la glace ou

- d'autres surfaces; emplacement et incapacité d'obtenir une aide d'urgence; conditions météorologiques extrêmes; et déplacements vers et depuis les locaux.
- c. utilisation de l'équipement : défaillance mécanique de l'équipement; conception ou fabrication négligente de l'équipement; fourniture par l'organisation ou omission de l'organisation de donner des avertissements, des directives, des instructions ou des conseils quant à l'utilisation de l'équipement; défaut d'utiliser ou de faire fonctionner l'équipement selon mes propres capacités.
 - d. contact : contact avec des balais, des brosses ou des pierres de curling, d'autre équipement, des véhicules ou d'autres personnes, ce qui peut entraîner des lésions corporelles graves, y compris, mais sans s'y limiter, des commotions cérébrales et d'autres lésions cérébrales ou des lésions graves à la colonne vertébrale;
 - e. conseils : conseils donnés avec négligence à propos des activités;
 - f. capacité : défaut d'agir de façon sécuritaire ou selon mes propres capacités ou aux endroits désignés;
 - g. sport : le jeu du curling et ses risques inhérents, y compris, mais sans s'y limiter, la course, le glissement ou la glissade sur la surface de glace, le lancer de la pierre de curling, le rôle de capitaine ou le balayage, les pieds mis sur la glace à partir de l'allée ou sur l'allée à partir de la surface de glace ou passer par-dessus les bandes latérales qui divisent les pistes de glace;
 - h. cyber : atteinte à la vie privée, piratage, mauvais fonctionnement de la technologie ou dommage;
 - i. conduite : ma conduite et la conduite d'autres personnes, y compris toute altercation physique entre les participants;
 - j. déplacement : l'aller-retour pour les activités.
 - k. négligence : l'organisation peut faire preuve de négligence, ce qui peut inclure le fait qu'elle ne prenne pas de mesures raisonnables pour protéger le participant contre les risques et les dangers associés à la participation aux activités.

Conditions

5. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer aux activités, les parties conviennent de ce qui suit :
- a. lorsque le participant s'exerce ou s'entraîne dans son propre espace, les parties sont responsables de l'environnement, de l'emplacement et de l'équipement que le participant sélectionne;
 - b. la condition mentale et physique du participant est appropriée pour participer aux activités et les parties assument tous les risques liés à l'état mental et physique du participant;
 - c. se conformer aux règlements pour la participation aux activités;
 - d. se conformer aux règlements de l'installation ou d'utilisation de l'équipement, ainsi qu'à toute instruction ou directive de l'organisation;
 - e. si le participant observe un danger ou un risque inhabituel, il cessera de participer et informera immédiatement de ses observations un représentant de l'organisation;
 - f. les risques associés aux activités sont accrus lorsque le participant est intoxiqué et il ne participera pas si ses facultés sont affaiblies d'une façon ou d'une autre;
 - g. il est de la seule responsabilité du parent/tuteur d'évaluer si toute activité est trop difficile pour le participant. Lorsque le participant commence une activité, le parent/tuteur reconnaît et accepte la pertinence et les conditions de l'activité;
 - h. le parent/tuteur est responsable du choix d'équipement de sécurité ou de protection du participant et de l'ajustement sécuritaire de cet équipement; l'organisation peut assurer le transport vers les services médicaux d'urgence si elle le juge nécessaire pour la santé et la sécurité immédiates du participant, et le parent/tuteur est financièrement responsable de ces services;
 - i. les parties ne s'appuient pas sur des déclarations orales ou écrites faites par l'organisation ou ses agents, que ce soit dans une brochure ou une publicité ou dans des conversations individuelles, pour accepter de participer aux activités; et
 - j. l'organisation n'est pas responsable de tout dommage causé au véhicule, aux biens ou à l'équipement du participant et de tout coût associé à toute perte connexe qui pourrait résulter des activités.
6. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer, les parties conviennent que :
- a. elles ASSUMENT tous les risques découlant de la participation aux activités de l'organisation ou associés ou liés à la participation;
 - b. elles RENONCENT à toute réclamation qu'elles pourraient avoir à présent ou à l'avenir contre l'organisation; et

- c. elles ACCEPTENT LIBREMENT ET ASSUMENT PLEINEMENT tous ces risques et la possibilité de blessures, décès, dommage matériel, dépense et perte connexe, y compris la perte de revenu, résultant de la participation aux activités de l'organisation; et
- elles DÉGAGENT À JAMAIS et INDEMNISENT l'organisation de toute responsabilité pour toute réclamation, demande, action, tout dommage (y compris les dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs), perte, action, jugement et coût (y compris les honoraires d'avocat) (collectivement, les « réclamations ») qu'elles pourraient avoir à présent ou à l'avenir, qui pourraient découler de la participation aux activités, en résulter ou y être liés même si de telles réclamations pourraient avoir été causées de quelque façon que ce soit, y compris la négligence, la négligence grossière, le sauvetage fait avec négligence, l'omission, le manque de diligence, la rupture de contrat ou le manquement à la norme de diligence de l'organisation;
 - les parties acceptent expressément que cette entente vise à être aussi générale et inclusive que la loi le permet et que si l'une de ses dispositions est considérée comme étant non valide, les dispositions restantes resteront néanmoins en vigueur et auront plein effet juridique; et
 - les parties attestent avoir lu et compris cette entente, qu'elles signent volontairement, et que cette entente sera exécutoire pour elles-mêmes, leurs héritiers, leur conjoint ou conjointe, leurs enfants, leurs parents, leurs tuteurs, leurs proches parents, leurs exécuteurs, leurs administrateurs et leurs représentants légaux ou personnels. Les parties reconnaissent en outre qu'en signant cette entente, elles ont renoncé à leur droit de maintenir une poursuite contre l'organisation fondée sur toutes les réclamations dont elles l'ont dégagé dans la présente.
7. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les parties renoncent en outre à tout recours, qu'elles pourraient entreprendre maintenant ou ultérieurement, résultant de toute décision prise par l'organisation.
8. Les parties ont eu la possibilité d'obtenir des conseils juridiques indépendants avant de signer cette entente et de bien comprendre ses dispositions. Personne n'a tenté d'influencer indûment leur signature de cette entente. Les parties ont signé cette entente elles-mêmes après avoir soigneusement examiné toutes les dispositions.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT

1. Je, en tant que participant organisationnel ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur, accorde par la présente à Curling Québec (« l'organisation ») la permission de photographier et/ou d'enregistrer l'image et/ou la voix du participant organisationnel pour le besoin de photos ou de vidéos (collectivement les « images ») et d'utiliser les images pour promouvoir le sport et/ou l'organisation dans les médias traditionnels tels que les bulletins d'information, les sites Web, la télévision, les films, la radio, la presse écrite et/ou l'affichage, ainsi que dans les médias sociaux tels que Instagram, Facebook, YouTube et X/Twitter. Cela inclut l'organisation qui diffusent ou diffusent en ligne en direct les images sur les médias sociaux et dans les médias traditionnels. Je comprends que je renonce à toute demande de rémunération pour l'utilisation du contenu audio/visuel utilisé à ces fins. Ce consentement restera en vigueur à perpétuité.
2. Je, en tant que participant organisationnel [ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur], décharge entièrement et accepte de dégager de toute responsabilité l'organisation de l'ensemble des réclamations, demandes, actions, dommages, pertes ou coûts pouvant résulter de la collecte, de l'utilisation ou de la divulgation des images ou de la prise, de la publication, de la déformation des images, des négatifs et des originaux ou de toute autre ressemblance ou représentation du participant organisationnel qui pourrait survenir ou être produite lors de la prise desdites images ou de leur traitement ultérieur, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation pour diffamation, contrefaçon, appropriation illicite de la personnalité ou atteinte à la vie privée.
3. Je, en tant que participant organisationnel ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur, **RECONNAIS ET CONVIENS** que j'ai lu et compris les conditions générales du présent document. En mon nom et au nom de mes héritiers et de mes ayants droit, j'accepte de signer ce document volontairement et de respecter ces conditions.
4. Je comprends que je peux révoquer ce consentement à tout moment en fournissant un avis écrit à alanna.routledge@curling-quebec.qc.ca. Dès réception de cet avis, l'organisation cessera d'utiliser de nouvelles images du participant organisationnel, mais pourra continuer à utiliser les images déjà en circulation.

Nom de l'équipe : _____

LECTURE ET CONSENTEMENT DE L'ANNEXE A - CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

LECTURE ET CONSENTEMENT DE L'ANNEXE B - CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

ANNEXE C - ENTENTE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET D'ACCEPTATION DES RISQUES et FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT

Athlète 1	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
Athlète 2	Nom du participant : _____ Date : _____ Nom du parent/tuteur (si mineur) : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____
Entraîneur	Nom de l'entraîneur : _____ Date : _____ Signature : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____

IL EST OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses ou parents (si moins de 18 ans) de l'équipe et l'entraîneur)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.